

FEUILLET D'INSTRUCTIONS

OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS D'UN PLAN CONJOINT

NOTE IMPORTANTE

En vertu de l'article 89.1 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles et alimentaires du Québec* (la Loi) (RLRQ, chapitre M-35.1), **l'administrateur d'un office a l'obligation de transmettre à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie), chaque année, sa déclaration d'intérêts commerciaux, autres qu'à titre de producteur, dans les dix jours après l'assemblée générale annuelle.**

Un substitut doit avoir produit une telle déclaration avant de pouvoir remplacer un administrateur.

L'article 89 de la Loi se lit comme suit : « Ne peut occuper la charge d'administrateur d'un office, celui dont les intérêts commerciaux sont incompatibles avec la mission de l'office. ».

La Loi ne vise pas à interdire aux administrateurs des offices de posséder des intérêts commerciaux dans des entreprises. Toutefois, la Régie doit s'assurer que les intérêts détenus ne placent pas l'administrateur d'un plan conjoint en situation de conflit d'intérêts qui le rendrait inhabile à agir à ce titre.

CE QUE DOIT INDIQUER VOTRE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS COMMERCIAUX

Tout d'abord, la Régie ne s'intéresse qu'aux intérêts que l'administrateur détient dans des activités de mise en marché du produit visé. Sans en limiter la portée générale, on entend par activités de mise en marché : la classification, la transformation, l'étiquetage, l'entreposage, l'offre de vente, l'expédition pour fins de vente, le transport, le parage, la vente, l'achat, la publicité et le financement des opérations ayant trait à l'écoulement du produit (référence à l'article 3 de la Loi).

Si vous nous transmettez plusieurs déclarations simultanément, nous vous suggérons d'ajouter une annexe à votre envoi pour nous indiquer le nom de tous les administrateurs concernés.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS COMMERCIAUX AUTRES QUE POUR LA PRODUCTION

STATUT

Vous devez identifier si vous êtes administrateur du conseil d'administration ou si vous agissez à titre d'administrateur substitut.

PLAN CONJOINT

1. Nom

Vous devez identifier le nom du plan conjoint pour lequel vous êtes administrateur.

IDENTIFICATION DE L'ADMINISTRATEUR

2. Nom

Vous devez indiquer votre nom en caractères d'imprimerie, votre adresse civique, vos numéros de téléphone (résidence et cellulaire), votre adresse courriel et votre numéro de télécopieur.

3. Nom légal de votre entreprise agricole/forestière/des pêches

Vous devez indiquer le nom légal de votre ou de vos entreprises, le cas échéant et le numéro d'enregistrement de l'entreprise (NEQ) s'il y a lieu.

4. Identification du nom légal de toutes les entreprises ou organisations dans lesquelles vous êtes actif

- Vous devez indiquer le nom de **toutes les entreprises ou organisations** (société, compagnie, coopérative, organisme de gestion en commun, association, etc.) dans lesquelles vous êtes actif et qui sont impliquées dans la mise en marché du produit visé.
- Veuillez décrire la **forme juridique** (société par actions, société en nom collectif, coopérative, entreprise individuelle, etc.) de chacune des entreprises ou organisations et le NEQ.
- Veuillez indiquer le **nombre** d'actionnaires, sociétaires, membres, etc. de chacune des entreprises ou organisations ainsi que votre rôle.
- N'hésitez pas à utiliser des feuilles supplémentaires, s'il y a lieu.

INTÉRÊTS COMMERCIAUX

Vous devez répondre aux questions **5 à 10**, soit par **oui** ou **non**.

Les intérêts commerciaux sont généralement de trois ordres :

1. Vous détenez des intérêts financiers;
2. Vous êtes administrateur;
3. Vous recevez un salaire, des honoraires, une commission ou d'autres revenus.

5. Vous détenez des intérêts financiers

Vous devez répondre **oui** à la question 5, si :

- Vous détenez des actions, obligations, parts sociales dans l'entreprise;
- Vous devez des sommes d'argent à l'entreprise (dettes);
- L'entreprise vous doit des sommes d'argent (créances, débentures);
- Vous avez endossé, cautionné ou garanti une personne propriétaire, actionnaire ou sociétaire de l'entreprise;
- D'autres types d'intérêts financiers sont possibles.

L'administrateur doit indiquer la nature exacte et l'importance des intérêts détenus. Il doit remplir l'**Annexe 1 – Intérêts financiers**.

6. Vous êtes administrateur d'une entreprise impliquée dans la mise en marché

Vous devez répondre **oui** à la question 6.

L'administrateur doit indiquer le nom de l'entreprise, son titre et la nature de ses responsabilités. Il doit remplir l'**Annexe 2 – Administrateur**.

7. Vous recevez un salaire, des honoraires, une commission ou d'autres revenus d'une entreprise impliquée dans la mise en marché du produit visé

Vous devez répondre **oui** à la question 7.

L'administrateur doit indiquer l'identité de l'entreprise, la nature de ses responsabilités ou de l'emploi qu'il occupe ainsi que les sommes d'argent qui lui sont versées et la fréquence de ces versements. Il doit remplir l'**Annexe 3 – Salaire, honoraires, commission ou autres revenus**.

AUTRE SITUATION**8. Vous exercez des activités commerciales autres que pour la production du produit visé par le plan conjoint et différentes de celles déclarées en 5, 6 ou 7 et reliées à la mise en marché du produit visé par le plan.**

Vous devez répondre **oui** à la question 8.

L'administrateur doit indiquer la nature de ces activités. Il doit remplir l'**Annexe 4 – Autres activités commerciales**.

INTÉRÊTS D'UNE PERSONNE LIÉE

9. Vous avez des liens d'affaires avec une personne qui détient des intérêts commerciaux dans une entreprise impliquée dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint parce que cette personne est :

- Une personne morale dont vous détenez 10 % ou plus des droits de vote ou dont vous êtes administrateur ou dirigeant;
- Une personne morale contrôlée par vous;
- Votre associé ou une société de personnes dont vous êtes un des associés.

Vous devez répondre **oui** à la question **9**.

L'administrateur doit préciser la nature des liens qu'il a avec la personne qui détient les intérêts commerciaux en plus de la nature de ces intérêts. Il doit remplir l'**Annexe 5 – Intérêts d'une personne liée : liens d'affaires**.

10. Vous avez des liens familiaux avec une personne détenant des intérêts commerciaux dans une entreprise impliquée dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint parce que cette personne est :

- Votre conjoint :
Soit une personne avec laquelle :
 - ✓ *Vous êtes lié par un mariage ou une union civile et avec laquelle vous cohabitez;*
 - ✓ *Vous vivez maritalement, sans être marié ou uni civilement à celle-ci, et avec laquelle vous cohabitez depuis au moins trois ans ou depuis un an si un enfant est né ou à naître de votre union et qui est publiquement représentée comme votre conjoint;*
- Votre enfant;
- Une personne morale contrôlée par votre conjoint ou votre enfant.

Vous devez répondre **oui** à la question **10**.

L'administrateur doit indiquer la nature des liens qu'il a avec la personne qui détient les intérêts commerciaux en plus de la nature de ces intérêts. Il doit remplir l'**Annexe 6 – Intérêts d'une personne liée : liens familiaux**.

NOTES IMPORTANTES

Si vous répondez « oui » à l'une ou l'autre des questions **5 à 10** et que vous ne remplissez pas l'annexe qui y est indiquée, **votre déclaration est incomplète**.

De même, vous devez signaler à la Régie, dans les plus brefs délais, **tout changement en cours d'année**.

ANNEXES 1 À 6

Ces annexes permettent de décrire et de donner des précisions sur vos intérêts commerciaux autres que pour la production du produit visé.

Il se peut que la Régie communique avec l'administrateur pour obtenir plus de détails.